Informations de base

2005/0133(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Programme d'assistance technique et d'échange d'informations TAIEX: extension aux pays éligibles à l'instrument européen de voisinage et de partenariat IEVP **Subject** 6.30.02 Assistance et coopération financière et technique 6.40.04 Relations avec la Communauté des États indépendants (CEI) 6.40.15 Politique européenne de voisinage	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	MALMSTRÖM Cecilia (ALDE)	29/08/2005

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	2703	2006-01-23

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Relations extérieures	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/07/2005	Publication de la proposition législative	COM(2005)0321	Résumé

27/09/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
29/11/2005	Vote en commission		Résumé
02/12/2005	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0388/2005	
13/12/2005	Résultat du vote au parlement		
14/12/2005	Décision du Parlement	T6-0493/2005	Résumé
23/01/2006	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
23/01/2006	Fin de la procédure au Parlement		
04/02/2006	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2005/0133(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 181A-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/6/29781

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0388/2005	02/12/2005	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0493/2005	14/12/2005	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2005)0321	19/07/2005	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2006)0053	12/01/2006	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2006/0062
JO L 032 04.02.2006, p. 0080-0081 Résumé

Programme d’assistance technique et d’échange d’informations TAIEX: extension aux pays éligibles à l'instrument européen de voisinage et de partenariat IEVP

2005/0133(CNS) - 19/07/2005 - Document de base législatif

OBJECTIF : permettre aux pays éligibles au futur instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) de bénéficier du programme d’assistance technique et d’échange d’informations TAIEX.

ACTE LÉGISLATIF : Décision du Conseil.

CONTENU : le programme d’assistance technique et d’échange d’informations TAIEX, créé en 1995, vise à fournir une aide technique de courte durée aux pays candidats d'Europe centrale et orientale. Cette initiative a été conçue comme un système de «guichet unique» pour aider les pays à comprendre et à élaborer la législation relative à l’UE, ainsi qu'à la mettre en oeuvre et à la faire appliquer.

L’objectif de la politique européenne de voisinage est de partager les avantages de l’élargissement de l’UE qui a eu lieu en 2004 avec les pays voisins et d’utiliser certains des instruments employés et l’expérience acquise au cours du processus d'élargissement pour rapprocher les pays partenaires de l’UE, en vue d’une intégration économique et d’un approfondissement progressifs de l’intégration politique.

Pour aller plus avant dans ce sens, la Commission propose d'étendre TAIEX aux pays partenaires visés par la politique européenne de voisinage, y compris à la Russie. En effet, même si la Russie n’entre pas officiellement dans le cadre de la politique européenne de voisinage, les feuilles de route qui ont été adoptées récemment pour la création des 4 espaces communs avec ce pays, fixent des objectifs similaires à ceux de la politique de voisinage. Ce pays aura en outre le droit de bénéficier de financements dans le cadre du futur instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP).

La proposition de décision vise donc à permettre aux pays partenaires de la politique européenne de voisinage, en particulier ceux dont le plan d’ action en matière de voisinage est en cours de mise en œuvre, ainsi que la Russie, d’avoir accès à TAIEX comme les pays couverts par les règlements PHARE et CARDS ainsi que la Turquie.

Des dispositionscomitologiques spécifiques sont également prévues en vue de prévoir une solution pour la mise en œuvre et la gestion de TAIEX selon des modalités d’exécution compatibles avec celles actuellement prévues avec les pays qui font l’objet de la présente proposition (pays MEDA, pays d’Europe de l’Est et Russie). La présente proposition offre en particulier une solution provisoire et une base juridique appropriée (article 181 a du TCE) jusqu’à ce que les actions TAIEX puissent être financées dans le cadre de l'IEVP, à partir de 2007 (avec un montant de 4 mios EUR à prélever à parts égales sur les lignes budgétaires régionales respectives : voir fiche financière ci-après).

IMPLICATIONS FINANCIÈRES :

- lignes budgétaires ou domaines d’activités concernés : politique extérieure :

19.06.01 : assistance aux pays partenaires d’Europe de l’Est et d’Asie centrale et lignes associées pour les coûts administratifs 19.01.04.07 ;

19.08.02.01 : MEDA et lignes associées pour les coûts administratifs 19.01.04.06.

- période d’application : 2005-2006 pour les engagements, 2005-2007 pour la mise en œuvre.

Pour la ligne : 19.06.01

- montant total de référence financière pour l’action envisagée : **2 mios EUR**.

- dépenses opérationnelles : total en engagements et paiements : 1,6 mios EUR.

- dépenses techniques et administratives inclues dans le montant de référence financière : 400.000 EUR.

Pour la ligne : 19.08.02

- montant total de référence financière pour l’action envisagée : **2 mios EUR**.

- dépenses opérationnelles : total en engagements et paiements : 1,6 mios EUR.

- dépenses techniques et administratives inclues dans le montant de référence financière : 400.000 EUR.

Nombre total de ressources humaines jugé nécessaire :1,5 en 2005, 8 en 2006 et 3 en 2007.

Programme d’assistance technique et d’échange d’informations TAIEX: extension aux pays éligibles à l'instrument européen de voisinage et de partenariat IEVP

2005/0133(CNS) - 14/12/2005 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Cecilia **MALMSTRÖM** (ADLE, SE), le Parlement européen se rallie à la position de sa commission au fond et approuve la proposition de la Commission visant à permettre aux pays éligibles au futur instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) de bénéficier du programme d’assistance technique et d’échange d’informations (TAIEX). Seuls quelques amendements mineurs ont été adoptés visant à :

- rappeler que le développement et la consolidation de la démocratie et de l’État de droit et des droits de l’homme constituent des objectifs essentiels de la politique extérieure et de sécurité commune de l’Union ;
- ne pas offrir de financements disproportionnés à un pays particulier au détriment des besoins légitimes des autres partenaires ;
- effectuer des évaluations pertinentes sur l’efficacité des actions mises en œuvre : ces évaluations devraient rendre compte tant des activités des structures de gestion que des actions elles-mêmes.

Programme d’assistance technique et d’échange d’informations TAIEX: extension aux pays éligibles à l'instrument européen de voisinage et de partenariat IEVP

2005/0133(CNS) - 23/01/2006 - Acte final

OBJECTIF : permettre aux pays éligibles au futur instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) et à la Russie de bénéficier du programme d’assistance technique et d’échange d’informations TAIEX.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2006/62/CE du Conseil permettant aux pays visés par la politique de voisinage, ainsi que la Russie, de bénéficier du programme d’assistance technique et d’échange d’information TAIEX.

CONTENU : la présente décision vise à permettre aux pays partenaires visés par la politique européenne de voisinage (en particulier ceux dont les plans d’action ou les feuilles de route sont en cours de mise en œuvre) et à la Russie de bénéficier de l’aide du TAIEX.

Pour rappel, le programme d’assistance technique et d’échange d’informations TAIEX, créé en 1995, vise à fournir une aide technique de courte durée aux pays candidats d'Europe centrale et orientale et a été conçu comme un système de «guichet unique» pour aider les pays à comprendre et à élaborer la législation relative à l’UE, ainsi qu'à la mettre en œuvre et à la faire appliquer.

Des dispositions comitologiques spécifiques sont également prévues en vue de prévoir une solution pour la mise en œuvre et la gestion de TAIEX selon des modalités d’exécution compatibles avec celles actuellement prévues avec les pays qui font l’objet de la présente décision (pays MEDA, pays d’Europe de l’Est et Russie). La décision offre en particulier une solution provisoire et une base juridique appropriée (article 181 A du TCE) jusqu’à ce que les actions TAIEX puissent être financées dans le cadre de la politique de voisinage à compter de 2007.

Sur le plan budgétaire, les actions autorisées par la décision seront financées par les lignes budgétaires suivantes :

- 19 06 01 « Assistance aux États partenaires d’Europe orientale et d’Asie centrale »
- 19 01 04 07 (ligne associée - dépenses administratives)
- 19 08 02 01 « MEDA »
- 19 01 04 06 (ligne associée – dépenses administratives).